

REGLEMENT CONCOURS

« CELEBREZ LE SENS DE L'ODORAT »

LES RENCONTRES « CIRCUM PER FUMUM »

Article 1 : La marque « Les Ateliers du parfum » organise un concours de création intitulé «Célébrez le sens de l'odorat» sur son site Internet. Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 : Les candidats devront proposer leur création sur le thème décidé plus haut et la déposer via Internet sur Facebook (groupe « Les Ateliers du parfum »).

Article 3 : Chaque participant s'engage à présenter une oeuvre originale. La compétition est ouverte du 1^{er} octobre 2007 jusqu'au 30 juillet 2008 à minuit. Aucune participation ou inscription ne pourra être enregistrée après cette date. Notre jury récompensera 15 lauréats.

Article 4 : Ce concours de création est ouvert à toute personne majeure ou non à l'exception du personnel de la société organisatrice, du personnel des sociétés partenaires de ce concours et des membres du jury, de leurs conjoints et/ou parents. Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse) et une unique participation par personne.

Article 5 : Pour valider son inscription, chaque participant s'engage à communiquer ses coordonnées (nom, prénom, adresse, ville, code postal, adresse e-mail) qui permettront aux organisateurs de valider sa participation et de le tenir au courant de l'évolution du concours. L'inscription au concours implique que le participant autorise « Les Ateliers du parfum » à communiquer les noms et prénoms des lauréats. L'inscription se fait sur le site des Ateliers du parfum (www.lesateliersduparfum.com/rencontres.html)

Article 6 : Les oeuvres restent la propriété exclusive de leurs auteurs. De manière générale, « Les Ateliers du parfum » s'engagent à garantir l'intégrité des oeuvres et l'ensemble des droits moraux et patrimoniaux leur afférant

Article 7 : La marque « Les Atelier du parfum » se réserve par contre la possibilité de reproduire et de représenter à titre non exclusif et gracieux et, ce uniquement après accord écrit des participants, les quinze oeuvres primées sur le site www.lesateliersduparfum.com. Elles seront présentées sous la forme d'une galerie d'exposition hébergée sur le site www.lesateliersduparfum.com, et ce pour une durée de 1 an à compter de la proclamation des lauréats.

Article 8 : Les Prix sont précisés dans la présentation du concours. En aucun cas ils ne pourront être échangés contre d'autres objets, quelle que soit leur valeur, ni même contre une somme en espèces. Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation. Les lauréats recevront un e-mail dans les 24 heures suivant la date de délibération du jury.

Les frais de déplacement et de logement sont à la charge des lauréats. Aucune réclamation ne pourra être entendue après la délibération du jury et la publication des résultats sur le site www.lesateliersduparfum.com.

Article 9 : Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'interruption du service provoqué par un incident du réseau Internet ou par un incident technique indépendant de leur volonté. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le concours est partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnisation ne peut être réclamée à ce titre.

Article 10 : Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Pour toute demande, il convient d'écrire à : info@lesateliersduparfum.com

Article 11 : La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce concours venait à être modifié, reporté ou annulé. Le fait de participer à ce concours de création oblige les concurrents à se conformer au présent règlement et à l'accepter intégralement.

Fait, le 1 novembre 2007